



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

www.agglo-saint-louis.fr



NOUVEAU GUIDE DU TRI



RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

LE MEILLEUR DES DÉCHETS EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS...

Lorsque je fais mes courses 

J'achète 

- des produits en vrac, au détail et à la coupe
- des écorecharges/des produits rechargeables
- des produits grand format
- des produits respectueux de l'environnement



J'évite 

- les produits à usage unique
- les sacs en plastique et je préfère les sacs réutilisables ou les cabas
- les produits suremballés



Je pense à faire une liste de courses pour éviter le gaspillage !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il faut **670 canettes** en aluminium pour faire **un vélo**.



À la maison 

- Je bois l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille
- J'appose un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- Je donne, revends ou répare les objets dont je ne me sers plus
- Je limite ma consommation de papier



580 kg

C'est la quantité de déchets produits chaque année en moyenne par habitant.

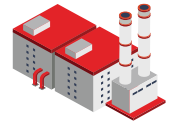


IL EST TEMPS D'AGIR !

Que deviennent vos déchets ?

Tous les déchets de votre poubelle sont incinérés.

Sitôt collectés, ils sont acheminés vers l'**usine d'incinération de Sausheim** qui met en œuvre des techniques complexes en vue de valoriser de façon optimale les déchets sous forme d'énergie (chaleur ou électricité).



Toutefois, le recyclage est à privilégier car il permet de redonner vie aux différentes matières = impact environnemental et coût réduit pour la collectivité.

DÉCHETS TRIABLES



LE TRI SE SIMPLIFIE !

À PARTIR DU 01/01/2023, TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT



Les couvercles en métal sont à déposer avec les EMBALLAGES

Pour connaître les emplacements des points d'apport volontaire les plus proches de chez vous, <https://saint-louis-agglo.opendatasoft.com> ou flashez ce code.



POUR LE RESPECT DE TOUS :

- Je dépose mes emballages et papiers entre 8 h et 20 h
- Je coupe le moteur de mon véhicule pendant le déchargement
- J'écrase les bouteilles en plastique dans le sens de la largeur et je coupe les cartons
- Je vide bien les emballages, inutile de les laver
- Je ne dépose rien à côté ou sur les conteneurs



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Je dépose les déchets non recyclables ✓



Objets en plastique
(qui ne sont pas des emballages)



Articles d'hygiène



Litière animale,
absorbants

Déchets refusés ✗



Déchets dangereux



Déchets triables



Déchets électriques



Encombrants

ATTENTION !

En cas du non-respect des consignes de tri et de collecte, un scotch rouge sera apposé sur votre bac et celui-ci ne sera pas collecté.

Nous avons rencontré un problème lors de la collecte

Veillez contacter le 03 89 70 22 60

Merci

QUELQUES RÈGLES DE COLLECTE



Je sors mon bac pour **6 h le matin (5 h en été)** ou la veille au soir.



Je rentre le bac **dès que possible après la collecte.**



Je présente mon bac **couvercle fermé avec la poignée orientée côté voirie** pour faciliter le travail des agents de collecte.



Le bac est propriété de Saint-Louis Agglomération. **Je m'occupe de son entretien (lavage).**

Je ne dépose pas de déchets ou de sacs à côté du bac (les surplus ne sont pas collectés, sauf en cas d'événement particulier à signaler auprès du service déchets).



En cas de **casse, de perte ou de vol**, je contacte le service déchets de Saint-Louis Agglomération au **03 89 70 22 60.**

JOURS DE COLLECTE

NOUVEAUX
JOURS DE
COLLECTE

ATTENTION, NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES POUR LES COMMUNES GRISÉES

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Bartenheim	Bartenheim-la-Chaussée	Attenschwiller	Folgensbourg
Blotzheim	Brinckheim	Buschwiller	Knoeringue
Geispitzen	Helfrantzkirch	Hégenheim	Ranspach-le-Bas
Hagenthal-le-Bas	Kappelen	Hésingue	Ranspach-le-Haut
Hagenthal-le-Haut	Kembs	Huningue individuel + collectif	Saint-Louis collectif
Huningue habitat collectif	Koetzingue	Landser	Saint-Louis Neuweg
Magstatt-le-Bas	Leymen	Michelbach-le-Bas	Sierentz
Saint-Louis Bourgfelden individuel + collectif	Liebenswiller	Michelbach-le-Haut	Village-Neuf
Stetten	Magstatt-le-Haut	Saint-Louis Bourgfelden collectif	Wentzwiller
Uffheim	Neuwiller	Schlierbach	
Waltenheim	Rantzwiler		
	Rosenau		
	Saint-Louis individuel + collectif		
	Steinbrunn-le-Haut		
	Wahlbach		
	Zaessingue		

En cas de jour férié, le rattrapage a lieu généralement le mercredi de la même semaine.

Pour vérifier, rendez-vous sur www.agglo-saint-louis.fr > Vie quotidienne > Déchets ménagers



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Déchets acceptés ✓



Déchets de cuisine, restes de repas, marc de café, sachets de thé...

Déchets refusés ✗



Plastique



Terre



Gravats

OÙ PUIS-JE JETER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



Dans les nouveaux **points d'apport volontaire**.

Lors de la mise en place de points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires dans une commune, **chaque**

foyer reçoit un bio-seau et des sacs en kraft.

Retrouvez l'emplacement et le déploiement des points d'apport volontaire sur <https://saint-louis-agglo.opendatasoft.com> ou en flashant ce code.



Dotation de 100 sacs par foyer la première année.



Dans votre **bac couvercle vert** (uniquement sur les 10 communes du secteur des Trois Frontières, capacité limitée à 120 litres).

Jours de collecte sur www.agglo-saint-louis.fr: Vie quotidienne > Déchets ménagers

Vous pouvez utiliser des **sacs 100 % biodégradables** (comportant la mention « OK COMPOST ») ou **du papier journal** pour jeter les déchets alimentaires **dans les points d'apport volontaire ou les bacs.**



La mention « recyclable » ne signifie pas que le sac est biodégradable.

Liste des sacs acceptés sur www.agglo-saint-louis.fr : Vie quotidienne > Déchets ménagers



Dans votre **composteur individuel ou collectif**.

Accompagnement gratuit pour les immeubles souhaitant installer un composteur collectif et vente de composteurs individuels à prix réduits.

Plus d'informations sur www.agglo-saint-louis.fr :

Vie quotidienne > Déchets ménagers



Déchetterie de VILLAGE-NEUF

Rue du Rhône
03 89 67 88 36

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 17 h

Déchetterie de KEMBS

Rue du Maréchal Foch
03 89 48 48 68

Lundi et mercredi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 9 h à 17 h

Déchetterie de SIERENTZ

Rue du Capitaine Dreyfus
03 89 38 14 65

Lundi : 14 h à 18 h
Mercredi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 17 h

Déchetterie de BARTENHEIM

Rue Winston Churchill
03 89 68 33 45

Mardi et jeudi : 14 h à 18 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 9 h à 17 h

Déchetterie de MICHELBACH-LE-HAUT

Route de Folgensbourg
03 89 25 37 15

Mardi : 8 h 30 à 12 h
Mercredi et vendredi : 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 12 h 30

Déchetterie de LEYMEN

Rue du Stade
03 89 68 57 33

Mercredi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 13 h à 16 h 30

Mini déchetterie de BLOTZHEIM

Avenue du Drucksess

Le 1^{er} mercredi du mois : 14 h à 17 h 30

Mini déchetterie de HÉGENHEIM

Chemin des Prés

Le 1^{er} jeudi du mois : 14 h à 17 h 30

> **L'accès en déchetterie est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (acceptés uniquement en semaine)**

> **Un justificatif de domicile peut être demandé**

La liste des déchets acceptés/refusés dans chaque déchetterie (memento d'accès) est accessible sur www.agglo-saint-louis.fr :
Vie quotidienne > Déchets ménagers

Nouvelles filières à VILLAGE-NEUF et SIERENTZ

- Articles de sport et loisirs
- Articles de bricolage et de jardin thermiques

QUESTIONS FRÉQUENTES

Que faire de mes déchets alimentaires si je n'ai pas de bac pour les collecter ?

Dorénavant, des points d'apport volontaire pour la collecte des déchets alimentaires sont disponibles sur la voie publique (voir page 6).

Vous pouvez également composter vos déchets alimentaires à domicile.

Comment est financé le service des collectes ?

Tous les habitants du territoire payent une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui permet de financer les services de collecte et les déchetteries. Cette taxe est due par chaque propriétaire, tous les ans (cf. taxe foncière). Elle peut être récupérée au titre des charges auprès des locataires.

Quand dois-je sortir ma poubelle ?

Les collectes s'effectuent du lundi au vendredi selon votre commune (voir page 5), à partir de 6 h en hiver et 5 h en été. Les bacs de collecte doivent être sortis la veille au soir ou le matin avant 5 h (les plans de tournées pouvant être modifiés pour diverses raisons).

J'ai beaucoup de déchets de jardin. Puis-je obtenir une poubelle pour les végétaux ?

Saint-Louis Agglomération collecte en priorité les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...). Les déchets verts (tonte de pelouse, taille d'arbres...) doivent être déposés en déchetterie, sur les sites de déchets verts ou gérés directement à votre domicile (compostage, broyage, mulching...).

Quelles sont les règles de dotation pour les bacs ?

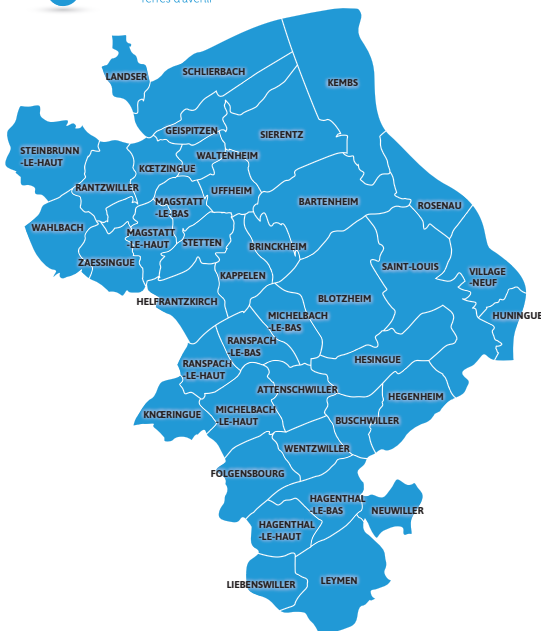
Le volume des bacs mis à disposition par Saint-Louis Agglomération est adapté à la composition du foyer et à la fréquence de collecte. Toutes les règles sont consultables dans le règlement de collecte disponible sur www.agglo-saint-louis.fr



Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :

03 89 70 22 60

E-mail : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr



SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Pont du Palmrain - Bâtiment Sud
RD 105
68128 Village-Neuf
www.agglo-saint-louis.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
9 h à 11 h 30
14 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi)